

Communiqué de presse

La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité rate sa cible

Granges (SO), le 21 janvier 2019

La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) a pour objectif d'adapter l'organisation du marché de l'électricité de sorte à assurer la sécurité de l'approvisionnement, d'accroître l'efficacité économique et de promouvoir l'intégration des énergies renouvelables au marché. Elle manque clairement ses objectifs et soumet notre pays et son économie à une menace croissante de « blackout » électrique.

La législation en matière de politique énergétique est en chantier permanent depuis plus d'une décennie. Dès qu'une modification de loi est adoptée, la suivante se met en marche. L'approvisionnement énergétique, qui repose sur des investissements à forte intensité de capital et sur une longue durée, ne peut pas se mouvoir dans un cadre juridique aussi instable. Principal défi de la politique énergétique actuelle, la sécurité de l'approvisionnement est ainsi gravement mise en danger.

La révision de la LApEI n'apporte aucune solution au problème. Ses hypothèses de départ sont hautement discutables. Les estimations d'expansion de la production d'énergie renouvelable sont clairement exagérées. En outre, la disposition des pays voisins à fournir du courant ainsi que la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE sont tout sauf certaines.

L'augmentation de la population et de la consommation électrique liée à la stratégie énergétique 2050 (mobilité électrique, etc.), sont en revanche certaines et nécessitent à la fois de grosses capacités de production et des infrastructures de production en mesure de produire de manière flexible et de réagir rapidement aux besoins du marché. Or, la révision de la loi n'apporte aucune solution à l'instabilité du réseau générée par les énergies intermittentes que sont le photovoltaïque et l'énergie éolienne. La capacité des barrages d'accumulation suisses ne suffit que pour quelques heures ou jours. Quant à la biomasse et à la géothermie, de gros doutes s'installent quant à leur capacité à garantir l'approvisionnement de base en ruban.

L'espoir que la stratégie énergétique garantisse la sécurité de l'approvisionnement au moyen de l'énergie éolienne devient de plus en plus irréaliste. Les éoliennes ne peuvent produire ni de manière prévisible ni de manière flexible. Elles ne contribuent pas à la sécurité d'approvisionnement à court ou à long terme. Ce problème n'est pas résolu par le projet de révision de la LApEI.

Contact: Michel Fior, secrétaire général, 079 898 11 55, michel.fior@paysage-libre.ch